

EXTRAIT N° 19 - 052  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MEYSSE  
DU 19 NOVEMBRE 2019



Nombre de conseillers  
en exercice : 14  
présents : 11  
votants : 12

L'an deux mille dix-neuf, et le dix-neuf novembre, le Conseil Municipal convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric CUER, Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : Jeudi 14 novembre 2019

Présents : MMES ALEXANDRE - DENIS – LAUSSEL - VILLETTE  
MRS BALLOY - CUER - MAZZINI - ROCHETTE - ROCHIER - THEYSSET - TOGNETTY

Absents excusés : Mmes CODATO - DEROUEN

Absents non excusés : M. MONTCHAUD

Ont donné pouvoir : Mme CODATO à M. MAZZINI

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. BALLOY

**OBJET**

**DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – BP 2019**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'effectuer le virement de crédit suivant :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
<b>Section Fonctionnement</b>		
Dépenses de fonctionnement		
Article 022 - Dépenses imprévues	- 8 805	
Article 6713 - Secours et dots		+ 2 760
Article 66111 – intérêts réglés à l'échéance	+ 4 845	
Article 627 – services bancaires et assimilés	+ 1 200	

**Section Investissement**

Recettes d'investissement		
Article 1312 – Région	- 235 000	
Article 1322 – Région	- 714 273	
Article 1323 – Département	- 727	
Article 1641 – Emprunts en Euros		+ 950 000

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** d'effectuer les virements de crédits ci-dessus référencés.

- **TRANSMET** un exemplaire de cette délibération à Madame le Préfet de l'Ardèche pour visa ainsi qu'à Madame la Comptable du Trésor pour sa comptabilité.

Délibération votée à l'unanimité.

Ont signé les membres présents :

MMES ALEXANDRE - DENIS - LAUSSEL - VILLETTE  
MRS BALLOY - CUER - MAZZINI - ROCHETTE - ROCHIER - THEYSSET - TOGNETTY

Par procuration : M. MAZZINI pour Mme CODATO  
SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,

Fait et délibéré à Meyssse, les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures.  
Affiché le 21 novembre 2019  
Pour copie conforme

En Mairie, le 21 novembre 2019  
Le Maire,

Eric CUER.

REÇU A  
LA PRÉFECTURE LE

26 NOV. 2019

Certifié exécutoire le

Reçu en Préfecture ou sous-préfecture le

Publié ou Notifié le

**EXTRAIT N° 19 - 053  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MEYSSE  
DU 19 NOVEMBRE 2019**

Nombre de conseillers  
en exercice : 14  
présents : 11  
votants : 12

L'an deux mille dix-neuf, et le dix-neuf novembre, le Conseil Municipal convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric CUER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Jeudi 14 novembre 2019

Présents : MMES ALEXANDRE - DENIS – LAUSSEL - VILLETTE  
MRS BALLOY - CUER - MAZZINI - ROCHETTE - ROCHIER - THEYSSET - TOGNETTY

Absents excusés : Mmes CODATO - DEROUEN

Absents non excusés : M. MONTCHAUD

Ont donné pouvoir : Mme CODATO à M. MAZZINI

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. BALLOY

**OBJET**

**AUTORISATION D'OUVERTURE DE CRÉDITS EN SECTION INVESTISSEMENT POUR L'EXERCICE 2020 DU BUDGET COMMUNAL**

Afin de pouvoir commencer l'exécution de la section investissement du budget communal, avant le vote du Budget Primitif 2020, et conformément à l'article L 1612 - 1<sup>er</sup> du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de prévoir l'ouverture de crédits en section investissement pour l'exercice 2020, dès le 2 janvier 2020. Ainsi, certaines dépenses urgentes de travaux pourront ainsi être engagées et réglées, sans attendre le vote du Budget Primitif, prévu en mars 2020.

Il indique que cette ouverture de crédits est plafonnée à 25 % des crédits votés lors du BP 2019 et qu'ils seront obligatoirement reconduits au BP 2020.

L'affectation des crédits par article est la suivante :

Chapitre 21		Chapitre 23	
Article 202	990 €		
Article 2031	5 500 €	Article 2313	147 500 €
Article 2033	0	Article 238	583 750 €
Article 2041582	2 500 €		
Article 2111	10 250 €		
Article 2115	151 250 €		
Article 2121	1 250 €		
Article 2128	15 683 €		
Article 21311	325 €		
Article 21312	3 750 €		
Article 21316	12 500 €		
Article 21318	2 500 €		
Article 2132	450 €		
Article 2135	65 750 €		
Article 2151	17 525 €		
Article 21531	2 750 €		
Article 21533	750 €		
Article 21534	2 750 €		
Article 21571	3 250 €		
Article 2158	1 125 €		
Article 2183	1 750 €		
Article 2184	3 625 €		

**Total 306 223 €**

**Total 731 250 €**

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **AUTORISE** l'ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2020 du budget communal, plafonnés à 25 % du Budget 2019.

- **TRANSMET** un exemplaire de cette délibération à Madame le Préfet de l'Ardèche pour visa ainsi qu'à Madame la Comptable du Trésor pour sa comptabilité.

Délibération votée à l'unanimité.

Ont signé les membres présents :

MMES ALEXANDRE - DENIS - LAUSSEL - VILLETTE  
MRS BALLOY - CUER - MAZZINI - ROCHETTE - ROCHIER - THEYSSET - TOGNETTY

Par procuration : M. MAZZINI pour Mme CODATO

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,

Fait et délibéré à Meysse, les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 21 novembre 2019

Affiché le 21 novembre 2019  
Pour copie conforme

Le Maire,



Eric CUER.

Certifié exécutoire le

Reçu en Préfecture ou sous-préfecture le

Publié ou Notifié le

REÇU A  
LA PRÉFECTURE LE  
26 NOV. 2019

**EXTRAIT N° 19 - 054  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MEYSSE  
DU 19 NOVEMBRE 2019**

Nombre de conseillers  
en exercice : 14  
présents : 11  
votants : 12

L'an deux mille dix-neuf, et le dix-neuf novembre, le Conseil Municipal convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric CUER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Jeudi 14 novembre 2019

Présents : MMES ALEXANDRE - DENIS - LAUSSEL - VILLETTE  
MRS BALLOY - CUER - MAZZINI - ROCHETTE - ROCHIER - THEYSSET - TOGNETTY

Absents excusés : Mmes CODATO - DEROUEN

Absents non excusés : M. MONTCHAUD

Ont donné pouvoir : Mme CODATO à M. MAZZINI

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. BALLOY

**OBJET**

**ENCAISSEMENT DE RISTOURNE SUR LES CHÈQUES DE TABLE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, comme chaque année, des Chèques de Table (perdus ou périmés) n'ont pas été présentés à l'encaissement dans les délais légaux.

Un chèque de ristourne de 143.62 € au nom de la Commune a donc été édité pour le millésime des Chèques de Table 2018, conformément à ce que prévoient les différents articles du Travail.

Monsieur le Maire propose aux élus de voter une délibération afin d'encaisser ce chèque au profit du CCAS.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** l'encaissement du chèque d'un montant de 143.62 € au profit du CCAS.

- **TRANSMET** un exemplaire de cette délibération à Madame le Préfet de l'Ardèche pour visa ainsi qu'à Madame la Comptable du Trésor pour encaissement.

Délibération votée à l'unanimité.

Ont signé les membres présents :

MMES ALEXANDRE - DENIS - LAUSSEL - VILLETTE  
MRS BALLOY - CUER - MAZZINI - ROCHETTE - ROCHIER - THEYSSET - TOGNETTY

Par procuration : M. MAZZINI pour Mme CODATO

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,

Fait et délibéré à Meyssse, les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures.  
Affiché le 21 novembre 2019  
Pour copie conforme

En Mairie, le 21 novembre 2019  
Le Maire,

REÇU A  
LA PRÉFECTURE LE  
26 NOV. 2019

  
Eric CUER.

Certifié exécutoire le

Reçu en Préfecture ou sous-préfecture le

Publié ou Notifié le

**EXTRAIT N° 19 - 055  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MEYSSE  
DU 19 NOVEMBRE 2019**

Nombre de conseillers  
en exercice : 14  
présents : 11  
votants : 12

L'an deux mille dix-neuf, et le dix-neuf novembre, le Conseil Municipal convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric CUER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Jeudi 14 novembre 2019

Présents : MMES ALEXANDRE - DENIS – LAUSSEL - VILLETTE  
MRS BALLOY - CUER - MAZZINI - ROCHETTE - ROCHIER - THEYSSET - TOGNETTY  
Absents excusés : Mmes CODATO - DEROUEN  
Absents non excusés : M. MONTCHAUD  
Ont donné pouvoir : Mme CODATO à M. MAZZINI

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. BALLOY

**OBJET**

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE FOURNITURE ET SERVICE « LOCATION – POSE DÉPOSE – MAINTENANCE - STOCKAGE SAISONNIER DE DÉCORS POUR LES ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNÉE »**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a choisi de lancer une procédure adaptée pour l'attribution du marché de fourniture et service incluant la location, pose et dépose, maintenance et stockage saisonniers de décors pour les illuminations de fin d'année. Le montant de cette dépense est prévu au BP 2019.

Monsieur le Maire résume la procédure en rappelant que le 17 septembre 2019, un avis de marché est paru dans un journal d'annonces légales (Dauphiné Libéré). Le même jour, le Dossier de Consultation des Entreprises a été mis en ligne sur le site de BEST, plateforme sécurisée de dématérialisation ; 1 seule entreprise l'a téléchargé.

1 seule entreprise a envoyé son offre dématérialisée sur le site de BEST.

La commission MAPA s'est réunie le 25 octobre 2019 pour ouvrir, enregistrer et analyser l'offre. La commission a noté que les prix étaient conformes à l'estimation.

Aussi le pouvoir adjudicateur a décidé, conformément à l'article 1<sup>er</sup> du CMP, de proposer l'attribution du marché à l'entreprise RAMPA Energie – Le Pouzin pour un montant TTC de 108 000 € (90 000 HT) soit 36 000 € TTC par an.

Monsieur le Maire propose aux élus d'approuver le marché et de l'autoriser à le signer.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'attribution du marché de fourniture et service à l'entreprise RAMPA Energie – Le Pouzin, unique entreprise ayant déposé une offre.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché ainsi que tous les documents s'y rapportant.
- **TRANSMET** un exemplaire de cette délibération à Madame le Préfet de l'Ardèche pour visa, à l'entreprise RAMPA Energie – Le Pouzin pour commande et exécution ainsi qu'à Madame la Comptable du Trésor pour sa comptabilité.

Délibération votée à l'unanimité.

Ont signé les membres présents :

MMES ALEXANDRE - DENIS - LAUSSEL - VILLETTE  
MRS BALLOY - CUER - MAZZINI - ROCHETTE - ROCHIER - THEYSSET - TOGNETTY

Par procuration : M. MAZZINI pour Mme CODATO

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,

Fait et délibéré à Meyssse, les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures.  
Affiché le 21 novembre 2019  
Pour copie conforme

REÇU A  
LA PRÉFECTURE LE

26 NOV. 2019

En Mairie, le 21 novembre 2019  
Le Maire,

Eric CUER

Certifié exécutoire le

Reçu en Préfecture ou sous-préfecture le

Publié ou Notifié le

**EXTRAIT N° 19 - 056**  
**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MEYSSE**  
**DU 19 NOVEMBRE 2019**

Nombre de conseillers  
en exercice : 14  
présents : 11  
votants : 12

L'an deux mille dix-neuf, et le dix-neuf novembre, le Conseil Municipal convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric CUER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Jeudi 14 novembre 2019

Présents : MMES ALEXANDRE - DENIS – LAUSSEL - VILLETTE  
MRS BALLOY - CUER - MAZZINI - ROCHETTE - ROCHIER - THEYSSET - TOGNETTY  
Absents excusés : Mmes CODATO - DEROUEN  
Absents non excusés : M. MONTCHAUD  
Ont donné pouvoir : Mme CODATO à M. MAZZINI

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. BALLOY

**OBJET**

**RÉALISATION D'UN PRÊT RELAIS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre des travaux de construction des services techniques, de la maison médicale et de la maison des services la Région et l'Etat ont attribué à la Commune un montant total de subventions de 1 358 083 €, dont 227 410 € seulement ont été encaissés.

Aussi, dans l'attente du versement des subventions restantes, Monsieur le Maire propose de réaliser un prêt relais auprès de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche aux conditions ci-dessous :

**Montant du prêt** : 950 000 €

**Mise à disposition des fonds** : Versement intégral des fonds au plus tard 6 mois à compter de la mise en place du contrat de prêt

**Durée du prêt** : 18 mois à compter de la date de Point de Départ de l'Amortissement (fixée 6 mois après la date de signature du contrat par le prêteur).

**Taux d'intérêts fixe appliqué** : 0.51 % - Remboursement du capital IN FINE

**Païement des échéances d'intérêts** : Trimestrielle

**Modalités de remboursement en capital** : possibilité d'effectuer à son gré, pour tout ou partie, le remboursement des fonds mis à disposition

Remboursement sans pénalité ni indemnité

**Commission d'engagement** : 1200 €

Après avoir délibéré le conseil municipal :

- **DÉCIDE** de réaliser auprès de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche le prêt relais aux conditions ci-dessus énumérées.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le prêt relais avec la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche
- **TRANSMET** un exemplaire de la délibération à Madame le Préfet de l'Ardèche pour visa, à Monsieur le Directeur de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche pour suite à donner ainsi qu'à Madame la Comptable du Trésor Public pour sa comptabilité.

Délibération votée à l'unanimité.

Ont signé les membres présents :

MMES ALEXANDRE - DENIS - LAUSSEL - VILLETTE  
MRS BALLOY - CUER - MAZZINI - ROCHETTE - ROCHIER - THEYSSET - TOGNETTY  
Par procuration : M. MAZZINI pour Mme CODATO

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,

Fait et délibéré à Meysse, les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures.  
Affiché le 21 novembre 2019  
Pour copie conforme

REÇU A  
LA PRÉFECTURE LE

26 NOV. 2019

En Mairie, le 21 novembre 2019  
Le Maire,

Eric CUER.

Certifié exécutoire le

Reçu en Préfecture ou sous-préfecture le

Publié ou Notifié le